

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DU CADRE DE VIE

Bureau du Cadre de Vie affaire suivie par : Bruno LETEL RTRE Tel.: 04.68.51.68.65 Fax: 04.68.35.56.84 McL bruno leteurtre@pyreneesorientales.pref.gouv.fr

> ARRETE n° 4356 du 28 octobre 2008 Portant renouvellement de la composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 121-6 et R. 121-6 à R. 121-

VU le procès-verbal de recensement des bulletins de vote pour l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme en date du 24 octobre 2008 ;

VU les propositions de M. le Directeur départemental de l'Equipement en date du 14 octobre 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-

. ./.,

Adresse Postale: 24 qual Sadi-Caincel - 66951 PERPICNAN CEDEX

ARRETE

ARTICLE 1er:

Sont nommés membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme :

I - Collège des élus communaux -

Titulaires:

- M. Georges ARMENGOL, maire de Saillagouse
- M. Pierre AYLAGAS, maire d'Argelès-sur-Mer
- M. Jean-Paul BILLES, maire de Pézilla la Rivière
- M. Louis CARLES, maire de Torreilles
- M. Jean-Claude PORTELLA, maire de Cerbère
- M. Jean VILA, marie de Cabestany

Suppléants:

- M. Jean-Marie MAYDAT, maire de Serdinya
- M. Louis CASEILLES, maire de Toulouges
- M. Paul BLANC, maire de Sournia
- M. André BASCOU, maire de Rivesaltes
- M. Marcel DESCOSSY, maire de Palau del Vidre
- M. Jacques PUMAREDA, maire d'Alenya

II – Collège des personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement –

- Juriste:

Titulaire: M. Jean-Pierre HENRY Suppléant: M. Claude GALIAY

- <u>Urbaniste</u>:

Titulaire: Mme Pascale OUTIER Suppléant: M. Jean-Pierre GENSANE

- Architecte:

Titulaire: M. Patrick de BOISSIEU Suppléant: M. Philippe POUS

aalu

.../...

- Président d'association de protection de l'environnement :

Titulaire : M. Jean-Pierre POMPIDOR, association Charles FLAHAUT **Suppléant** : M. Joseph TRAVE, comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales.

- Agriculteur:

Titulaire: M. Michel GUALLAR, président Chambre d'Agriculture **Suppléant**: M. Brice CASSAGNES, président des Jeunes Agriculteurs

- <u>Université</u>:

Titulaire: M. Jean Marc HOLZ, Professeur des Universités en géographie à l'Université de Perpignan.

Suppléant : M. David GIBAND, Maître de Conférence à l'Université de Perpignan.

ARTICLE 2:

Les membres de la commission de conciliation et leurs suppléants sont désignés pour une durée de six ans après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

ARTICLE 3:

Le siège de la commission de conciliation est la Préfecture des Pyrénées-Orientales. Le secrétariat de la commission est assuré par les services de l'Etat.

ARTICLE 4:

M. Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et inséré dans un journal diffusé dans le département.

Perpignan, le 2 8 OCT. 2008

Oilles PRIETO